



Un foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Donc il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un même ménage fiscal. Un couple non marié dont chaque membre remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux mais pour un seul ménage fiscal.

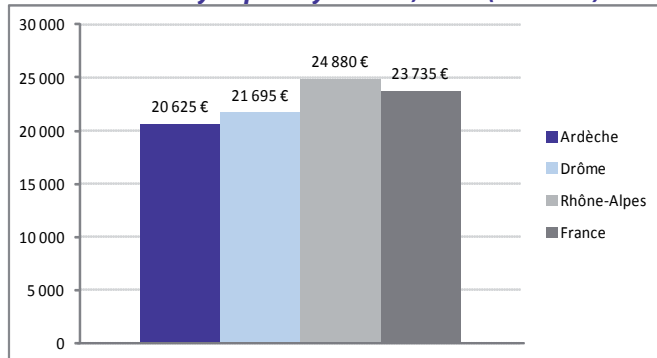
Les données sur les revenus moyens, les foyers imposables ou non imposables proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Le revenu fiscal moyen des foyers fiscaux en 2011 est le montant net des revenus et plus-values 2010 retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu taxé tout au long de l'année 2011.

Les revenus fiscaux moyens les plus bas de la région

En 2011, le revenu fiscal moyen annuel par foyer fiscal est de 20 625 euros en Ardèche et de 21 695 dans la Drôme (24 880 euros pour la région Rhône-Alpes et 23 735 en France métropolitaine). Ces deux départements sont, avec la Loire (21 603 euros), les trois départements ayant le plus faible revenu fiscal moyen de la région. La Haute-Savoie est le département ayant le plus haut revenu moyen (29 290 euros), soit un revenu supérieur de 35% à celui de la Drôme et de 42% à celui de l'Ardèche. Les autres départements (Ain, Isère, Rhône et Savoie) se situent, comme la Haute-Savoie, au-dessus de la moyenne nationale.

Revenu fiscal moyen par foyer fiscal, 2011 (en euros)



Source : DGFIP

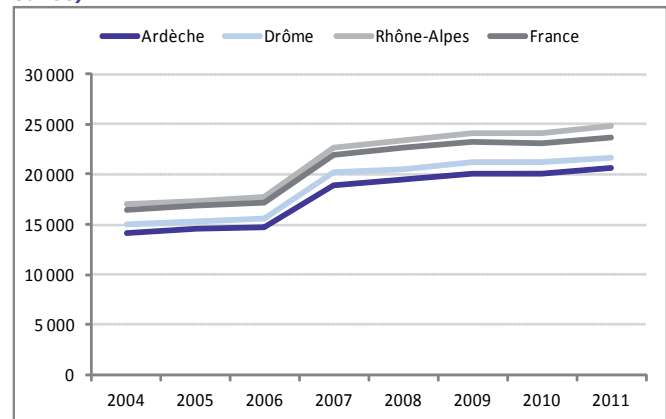
Exploitation ORS RA

L'évolution du revenu fiscal moyen annuel par foyer fiscal est similaire dans les deux départements, la région et la France métropolitaine. Depuis 2007, l'augmentation de ce revenu moyen est de l'ordre de 2% par an pour l'ensemble des territoires présentés. L'augmentation des prix à la consommation est à prendre en compte dans l'analyse de l'augmentation du revenu moyen. Selon l'INSEE, les prix ont ainsi augmenté en moyenne

de 2,3% par an dans le secteur de l'alimentation entre 1998 et 2013, 5,7% par an pour l'énergie, 2,8% par an pour les loyers, l'eau et l'enlèvement des ordures ménagères.

Une nette augmentation du revenu fiscal moyen est observée entre 2006 et 2007 mais des modifications dans le barème de l'impôt apportées par la loi de finances 2006 peuvent l'expliquer (dont la suppression de l'abattement forfaitaire de 20% sur les salaires, pensions de retraite et revenus d'activités non salariées).

Evolution du revenu fiscal moyen de 2004 à 2011 (en euros)



Source : DGFIP

Exploitation ORS RA

Pour les foyers fiscaux imposables (48,4% des foyers fiscaux en Ardèche et 50,2% dans la Drôme), le revenu moyen déclaré en 2011 est de 31 794 euros en Ardèche et de 33 165 dans la Drôme, inférieur au revenu régional et national (respectivement 35 685 et 35 888 euros).

Pour les foyers fiscaux non imposables, le revenu moyen est de 10 148 euros en Ardèche et 10 142 euros dans la Drôme (11 041 en Rhône-Alpes et 9 854 en France métropolitaine).

Revenu moyen selon le caractère imposable ou non des foyers, 2011

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes	France
Revenu moyen	20 625 €	21 695 €	24 880 €	23 735 €
Part des foyers fiscaux imposables	48,4%	50,2%	56,2%	53,3%
Revenu moyen des foyers fiscaux imposables	31 794 €	33 165 €	35 685 €	35 888 €
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposables	10 148 €	10 142 €	11 041 €	9 854 €

Source : DGFIP

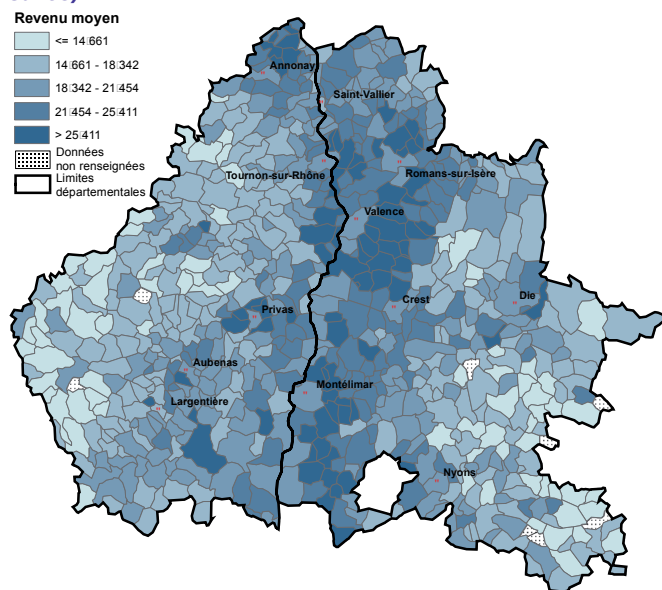
Exploitation ORS RA

Les communes dont le revenu moyen est le plus élevé se situent essentiellement le long de la vallée du Rhône, et plus particulièrement autour des principales



communes des deux départements. Ces revenus diminuent en s'éloignant de la vallée du Rhône.

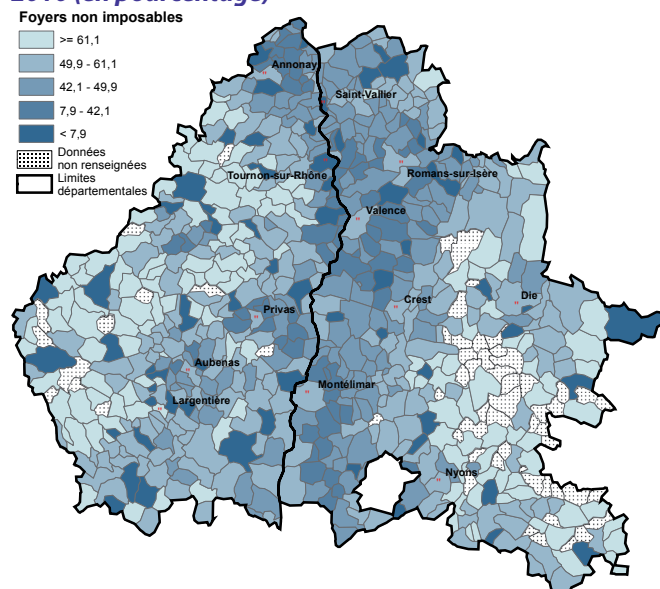
Revenu moyen des foyers fiscaux par commune, 2010 (en euros)



Source : DGFIP

Exploitation ORS RA

Part des foyers fiscaux non imposables par commune, 2010 (en pourcentage)



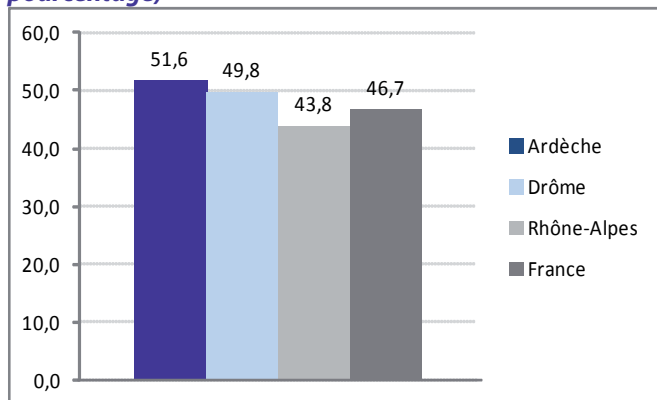
Source : DGFIP

Exploitation ORS RA

Les parts de foyers fiscaux non imposables les plus élevées de Rhône-Alpes

Environ un foyer sur deux, que ce soit en Ardèche (51,6%) ou dans la Drôme (49,8%), n'est pas imposable en 2011. Ces chiffres, témoignant de la modestie des revenus, sont les plus élevés de la région (43,8% en Rhône-Alpes et 46,7% au niveau national). C'est encore en Haute-Savoie que la part de foyers non imposables est la plus faible dans la région (41,1%).

Part des foyers fiscaux non imposables, 2011 (en pourcentage)



Source : DGFIP

Exploitation ORS RA

L'analyse à un niveau infra-départemental de la part des foyers non imposables conduit au même constat que l'analyse des revenus moyens. Les taux les plus bas de foyers non imposables se retrouvent le long de la vallée du Rhône, identifiant ainsi les communes les moins modestes.

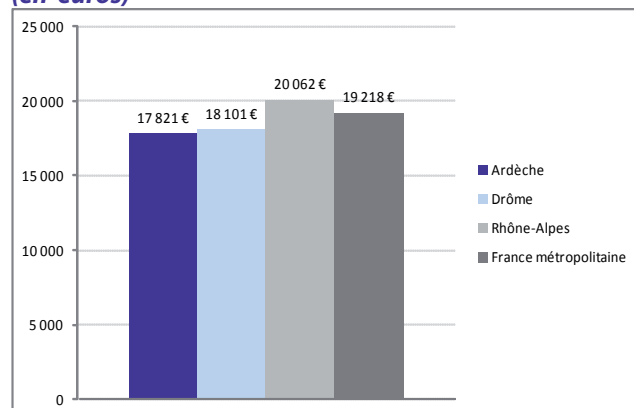
Un revenu médian des ménages inférieur à la moyenne régionale

Les revenus médians des ménages fiscaux et donc les taux de pauvreté sont calculés par l'INSEE.

Le revenu médian des ménages correspond à la valeur au dessus de laquelle se situe la moitié des ménages. Les modalités de calcul étant différentes de celles du revenu moyen, aucune comparaison ne peut se faire entre ces deux indicateurs. Le revenu médian est présenté par unité de consommation. L'unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2011, les revenus médians par unité de consommation sont de 17 821 euros en Ardèche et de 18 101 euros dans la Drôme. Ils sont inférieurs aux revenus médians régional (20 062) et national (19 218). Ces deux départements sont une nouvelle fois, avec la Loire (18 019 euros), les trois départements ayant le plus faible revenu médian de la région.

Revenu médian par unité de consommation, 2011 (en euros)



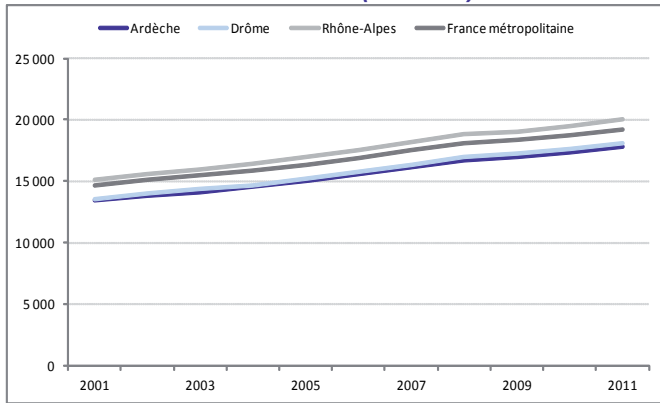
Sources : INSEE, DGFIP

Exploitation ORS RA

Un revenu médian en augmentation, mais une baisse «en euros constants» dans l'Ardèche et la Drôme

L'évolution du revenu médian par unité de consommation montre une augmentation similaire entre les deux départements, la région et la France métropolitaine avec un ralentissement depuis 2008. Le revenu médian a ainsi augmenté d'un peu plus de 3% par an entre 2001 et 2011.

Evolution du revenu médian des ménages par unité de consommation de 2001 à 2011 (en euros)



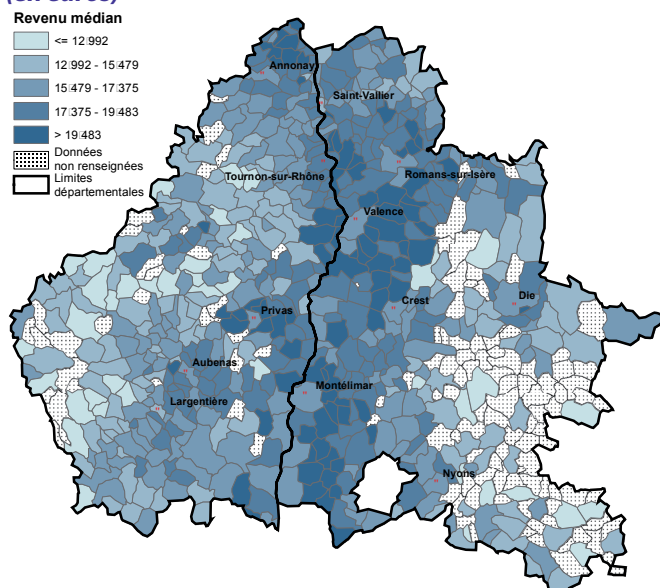
Sources : INSEE, DGFIP

Exploitation ORS RA

Toutefois, l'augmentation du coût de la vie ne doit pas être oubliée dans l'interprétation de cette augmentation du revenu. En «euros constants», on constate une baisse du revenu médian entre 2008 et 2010 dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, respectivement de -0,5% et de -0,3%. Dans le même temps, on observe en Rhône-Alpes des évolutions très contrastées, allant de -0,8% dans la Loire à +2,4% dans la Haute-Savoie [7].

Les communes aux revenus médians les plus élevés se situent le long de la vallée du Rhône, surtout autour des principales villes des deux départements.

Revenu médian des ménages fiscaux par commune, 2010 (en euros)



Sources : INSEE, DGFIP

Exploitation ORS RA

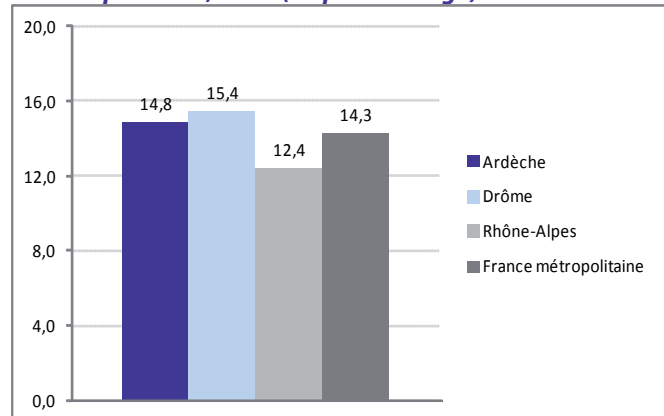
Des inégalités de revenus moindres qu'en Rhône-Alpes

Le rapport interdécile des revenus des ménages fiscaux correspond au rapport du 9ème décile sur le 1er décile. Le 1er décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus tandis que le 9ème décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90% des revenus. Il s'agit donc d'un indicateur mettant en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres. Plus ce rapport est grand, plus les disparités sont importantes. En 2011, le rapport interdécile est de 4,5 en Ardèche et de 5,1 dans la Drôme. Les inégalités de revenus sont ainsi moindres que dans la région (5,2) et qu'en France métropolitaine (5,6).

Mais des taux de pauvreté plus importants que dans la région

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil. Ce seuil est fixé à 60% du niveau de vie médian. Ainsi, en France, le seuil de pauvreté s'établit en 2011 à 977 euros pour une personne seule. Le taux de pauvreté est plus important en Ardèche et dans la Drôme, respectivement 14,8% et 15,4%, qu'en Rhône-Alpes (12,4%) et qu'en France métropolitaine (14,3%).

Taux de pauvreté, 2011 (en pourcentage)

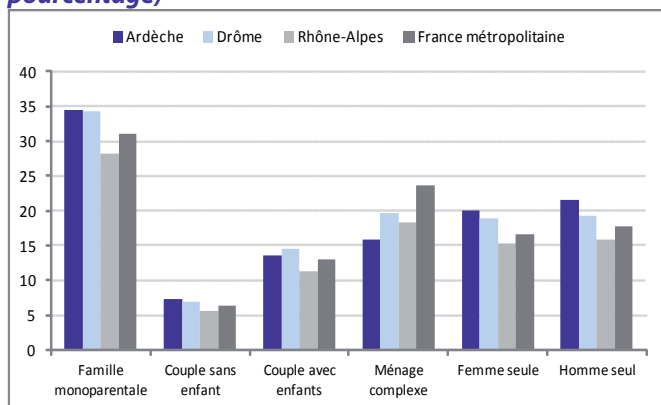


Source : INSEE

Exploitation ORS RA

Le type de ménage influe fortement sur le taux de pauvreté. Ce taux est ainsi maximal chez les familles monoparentales où il atteint près de 35% en Ardèche et dans la Drôme. Les personnes seules sont également concernées par la précarité, 20% environ d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté est plus faible chez les personnes vivant en couple : environ 14% chez les couples avec enfants et 7% chez les couples sans enfant.

Taux de pauvreté selon le type de ménage, 2011 (en pourcentage)

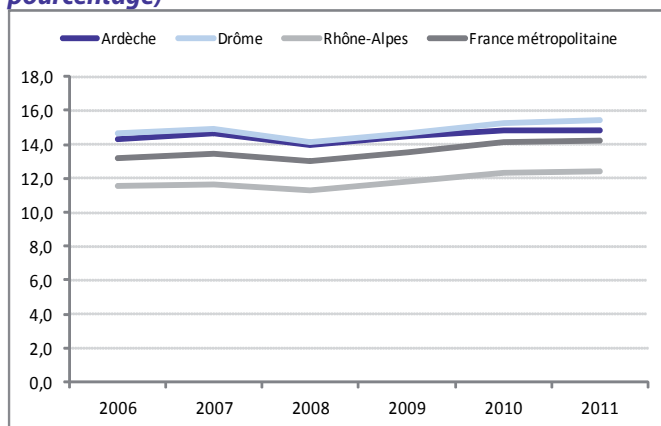


Source : INSEE

Exploitation ORS RA

L'évolution du taux de pauvreté est assez semblable dans l'Ardèche et la Drôme, ainsi qu'aux niveaux régional et national. Après une légère diminution entre 2007 et 2008, le taux de pauvreté a augmenté de 2008 à 2010 ainsi qu'en 2011 mais plus faiblement.

Evolution du taux de pauvreté de 2006 à 2011 (en pourcentage)



Source : INSEE

Exploitation ORS RA

Une intensité de la pauvreté semblable à celle de la région

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui s'intéresse à la distribution des revenus à l'intérieur de la catégorie des individus considérés comme « pauvres ». Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, c'est à dire que le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Par exemple, une population dont le niveau de vie médian est de 500 euros présente une intensité de la pauvreté plus importante qu'une population ayant un niveau de vie médian de 600 euros.

L'intensité de la pauvreté est légèrement moins importante en Ardèche (18,9) et dans la Drôme (18,7) que dans la région Rhône-Alpes (19,0) et qu'en France métropolitaine (19,5).

Une augmentation du surendettement depuis 2008

L'accroissement des difficultés financières des populations se retrouve dans l'évolution du surendettement. En 2011, le nombre de dossiers de surendettement déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement a augmenté de 3,0% en Rhône-Alpes, après une hausse de 2,4% en 2010. Entre 2008 et 2010, le nombre de dossiers déposés a augmenté de 4,0% en Ardèche, 10,8% dans la Drôme et 29,0% dans la région. La corrélation entre le nombre de dossiers déposés et le contexte socio-économique d'un département donné n'est pas évidente. En effet, l'Ardèche, qui présente le nombre de dossiers déposés par habitant le plus faible, possède un taux de chômage élevé et les revenus salariaux moyens les plus faibles de la région. Une baisse des « redépôts » (lorsqu'un foyer dépose pour la seconde fois un dossier) est constatée sur l'année 2011 en Rhône-Alpes (-1,3 point). Les « rechutes » représentent 38,7% de l'ensemble des dossiers de surendettement [9].

En 2011, au niveau national, la population des ménages surendettés est caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules et locataires de leur logement. Une tendance au vieillissement de la population surendettée est observée.

En bref,

- En 2011, le revenu fiscal moyen annuel par foyer fiscal est de 20 625 euros en Ardèche et de 21 695 euros dans la Drôme. Ces deux départements présentent un revenu fiscal moyen annuel plus faible que celui de la région Rhône-Alpes (24 480 euros).
- Les revenus médians par unité de consommation de l'Ardèche (17 821 euros) et de la Drôme (18 101 euros) sont également inférieurs au revenu médian régional qui s'élève à 20 062 euros en 2011. A noter que les communes avec les revenus les plus élevés se trouvent le long de la Vallée du Rhône.
- La Drôme et l'Ardèche présentent un taux de pauvreté plus important, respectivement 15,4% et 14,8%, que le taux régional (12,4%). Ce taux est élevé chez les familles monoparentales (presque 35%) des deux départements.